Coupe CC'
Coupe sur nue propriété 7 (vert foncé)
Position et hauteur des constructions
selon levé topographique

Coupe BB'
Coupe sur nue propriété 7 (vert foncé)

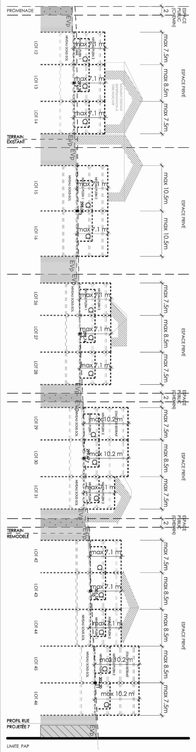

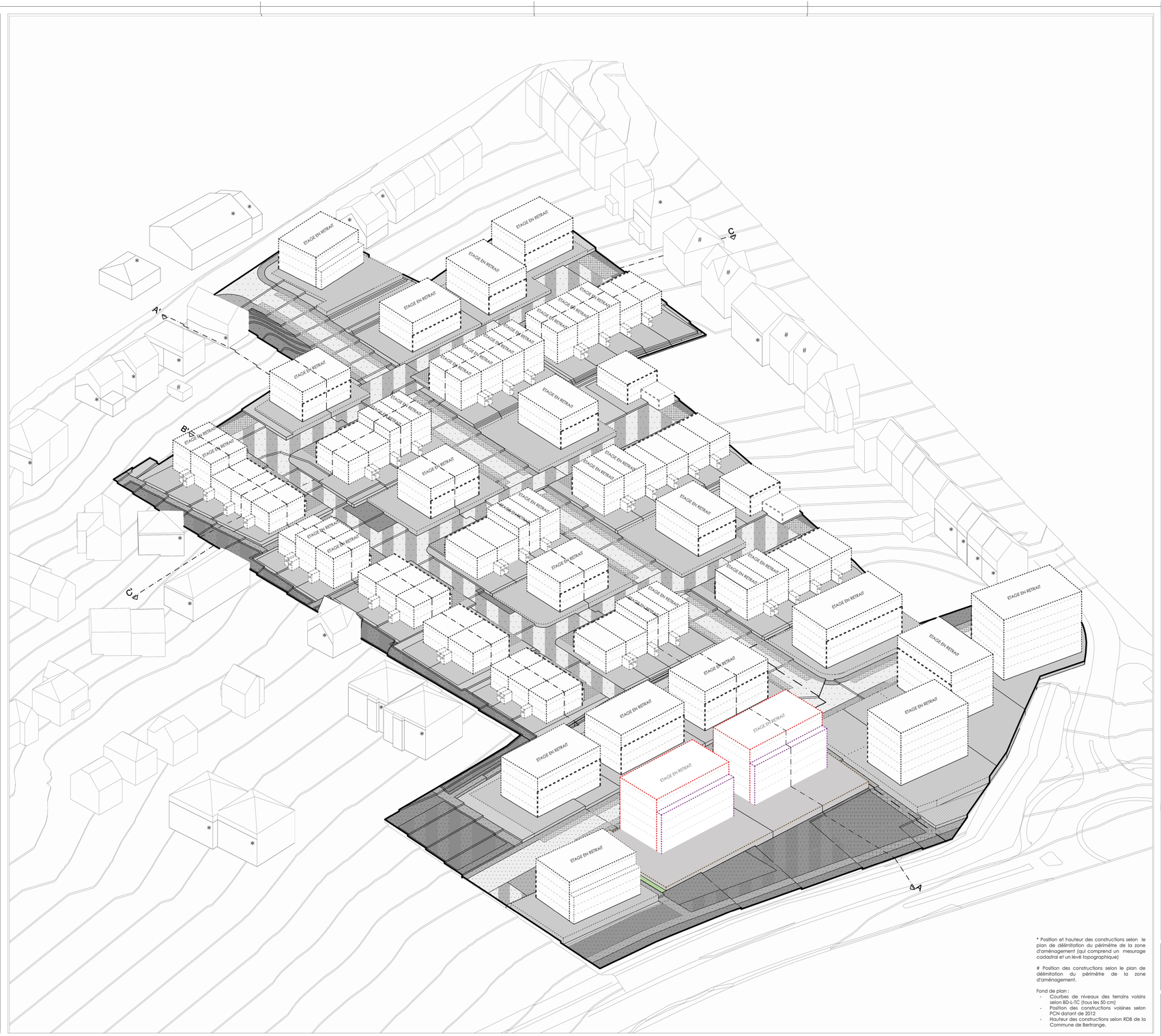

* Position et hauteur des constructions selon le plan de délimitation du périmètre de la zone d'aménagement (qui comprend un mesurage cadastral et un levé topographique)

\# Position des constructions selon le plan de délimitation du périmètre de la zone d'aménagement.

Fond de plan :
- Courbes de niveaux des terrains voisins selon BD-L-TC (tous les 50 cm)
- Position des constructions voisines selon PCN datant de 2012
- Hauteur des constructions selon RDB de la Commune de Bertrange.

Légende-type du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

	LOT/ILOT				
					Surface du lot/ de l'Ilot [ares]
Surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.	Surface constructible brute [m²]
Surface du scellement du sol [m²]	max.		min.	max.	type et nombre de logements
type de toiture		max.	min.	max.	nombre de niveaux
type,disposition et nombre des constructions			Hauteur des constructions [m]		

Délimitation du PAP et zones du PAG

- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... — nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R — nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C — nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S — nombre d'étages en sous-sol

Hauteur des constructions

- ho-x — hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x — hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x — hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions

- oc — constructions en ordre contigu
- onc — constructions en ordre non contigu
- x-mi — x maisons isolées
- x-mj — x maisons jumelées
- x-mb — x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u — x logements de type unifamilial
- x-b — x logements de type bifamilial
- x-c — x logements de type collectif

Formes de toitures

- tp — toiture plate
- tx (y%-z%) — toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan / coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimination des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions

- min x% — pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% — pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- (x%) — pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp — espace vert privé
- EVP — espace vert public
- ADJ — aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- retention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende supplémentaire

- zone d'accès possible aux constructions souterraines
- canalisations des eaux mixtes existantes à déplacer
- canalisations des eaux mixtes déplacées
- bassin de rétention enterré pour eaux pluviales
- servitude technique (canalisation)
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé et dépendances
- constructions existantes à démolir
- espace privé à caractère public
- point de référence des constructions par groupe de lots
- limites de surfaces constructibles pour dépendances de type "abris de jardin"
- zone non aedificandi (Ponts et Chaussées)

PROJET

Modification ponctuelle du PAP approuvé "Cité Pourpelt" (approuvé le 23 juillet 2020, ref: 18169/61C)

sect. A de Bertrange, Commune de Bertrange

PLAN N°

1360-PAP-02a

DATE	24.10.2023	ECHELLE	1 : 500	DESSIN	AM	VERIFIE	HE
IMPR.	24.10.2023	FILE	2023 09 11 version numérique de la partie graphique.dwg				

Partie Graphique du PAP

MODIFICATIONS / ÄNDERUNGSSTÄMPEL:

NR	DATE	PAR	VER	OBJET
1	24.10.2023	AM	HE	Modification ponctuelle du PAP "Pourpelt" (approuvé par le ministre de l'intérieur le 23 juillet 2020, Réf : 18169/61C).

ARCHITECTE

architecture + aménagement s.a.

Bertrand SCHMIT - Jan Wirtz
95, Plateau Altmünster, L-1123 LUXEMBOURG
Tél.: 262040 - Fax: 262040-40
email: info@a-a.lu web: www.a-a.lu

MAITRE D'OUVRAGE

OLOS FUND, SICAV-FIS
1 Rue Peternelchen
L-2370 HOWALD

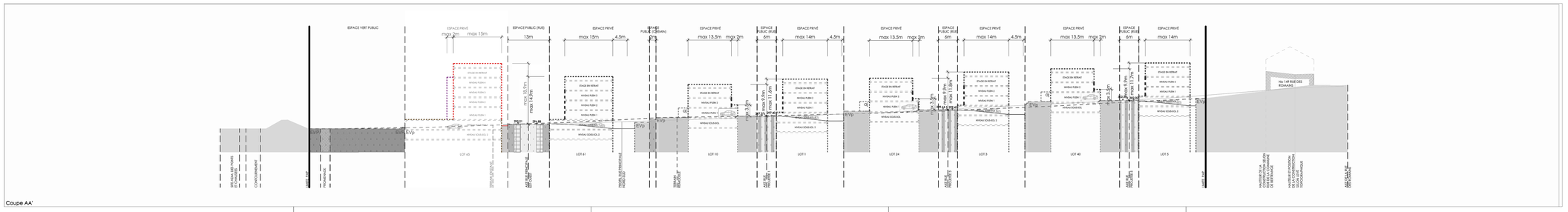

Coupe AA'